

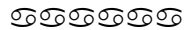
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 juillet 2008**

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2008

**Présents** : MM J.F HOUETTE, B.JEANNE, P. CRESPIAN, J.HOWES,  
B. DEBOUT, D.BERTHE DE POMMERY, P. LARCHEVEQUE,  
MME M. BUZIN, C.BEGOUX, P. MORPAIN

**Absents & excusés** : Eric VAGANAY.

**Secrétaire de séance** : Chrytel BEGOUX



Début de la séance à 20h30.

Le Compte-rendu de la séance du 06 juin 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **1- PNR- Cahier Architecturale**

Monsieur Philippe CRESPIAN, délégué auprès du PNR, annonce que trois réunions ont déjà eu lieu pour la préparation d'un document qui présentera la commune sous quatre thèmes architecturaux. Le projet sera finalisé en juillet et une première maquette sera présentée aux membres du Conseil municipal en septembre qui devra prendre une délibération pour approuver ce nouveau document.

### **2- TRAVAUX DE SECURITE DU VILLAGE, MARQUAGE AU SOL, ECOLE**

#### 1) Sécurité village

Suite à l'étude de la D.D.E, Monsieur le Maire annonce qu'un appel d'offre pour la sélection d'un maître d'œuvre vient d'être lancé pour la réalisation des travaux de sécurité de la route de Nanteuil, de la rue de Meaux et de la rue du Puits. Ces travaux devraient être réalisés en deux tranches en 2009 et 2010. Il propose qu'une commission spéciale « Travaux de sécurité » soit constituée afin de suivre ce dossier très important pour le village. Messieurs Eric VAGANAY, Philippe CRESPIAN, Pascal MORPAIN assisteront le Maire dans cette nouvelle commission.

2) La société Signature S.A effectue actuellement des travaux de marquage au sol des emplacements effacés. Ces travaux vont permettre dans un premier temps de réhabiliter les stationnements ainsi que les stops qui n'étaient plus respectés. La prochaine étape des travaux d'entretien de la voirie sera le remplacement des panneaux usagers.

3) A l'école pendant les vacances, des travaux d'élagage des arbres le long des murs et de restauration des murs et grillage sont prévus. Une entreprise interviendra pour le lessivage des murs de classes, couloirs et salle des lavabos. Un employé intérimaire sera embauché pendant les vacances afin de suppléer à l'absence des agents pendant les congés d'été.

### **3- FETE DU VILLAGE**

La fête du village qui s'organise autour du prix Carité aura lieu le dimanche 13 juillet.

Programme : 10h30. Messe à la salle multi fonction célébrée par le Père Noblet.

11h30. Remise du Prix Carité et dépôt d'un bouquet de roses sur la tombe de Madame Carité.

12h00. Apéritif et repas communal organisé par le Comité des Fêtes.

Le 14 juillet aura lieu la brocante qui est organisé par l'AJM de Mont l'Evêque. Les conseillers soulèvent le problème de sécurité que pose la situation des exposants sur la route de Nanteuil, route départementale et propose qu'à l'avenir l'organisation soit plus centrée dans le village ce qui permettrait d'interdire la circulation et éviter d'éventuels accidents.

### **4- PRIX CARITE**

Mademoiselle Aminthe Roland s'étant désistée pour recevoir le Prix Carité 2008, le comité, à l'unanimité, décide d'attribuer le Prix Carité 2008, à **Mademoiselle Julia EYMOND**, née le 09 septembre 1991 à Paris 16ème, conformément à l'avis du Père Noblet et selon les souhaits testamentaires de Madame Carité et **décide** de fixer la valeur du prix à 200 €.

### **5- ARM OISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Association des Retraités Militaires de l'Oise

### **6- EXTENSION HTA SOUTERRAIN – MAISON DE LA GARE SITUÉE A LA FOSSE YOUST**

- Vu le code de l'Urbanisme,
- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la maison de la située à la Fosse Youst,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 02 juillet 2008 s'élevant à la somme de 39 985,38 euros (valable 9 mois),

- Vu le montant prévisionnel de la participation de Monsieur DACUNHA de 34 031, 08 euros T.T.C (Hors subvention) ou 8608,73 euros T.T.C (avec subvention),
- Vu les statuts du SE60 en date du 30 mai 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**Accepte** la desserte en électricité à la Fosse Youst en technique souterraine,

**Autorise** le Syndicat d'Electricité de l'Oise à demander les subventions pour son compte et à réaliser les travaux, auprès du propriétaire et à signer tout acte concernant cette acquisition,

**Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,

**Prend acte** de la participation du demandeur pour les sommes dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint, éventuellement d'une subvention,

Cette délibération annule et remplace la précédente après rectification du plan de financement par SE 60.

## **7- PLACEMENT COMPTE A TERME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**Décide** le placement en compte à terme d'une partie du compte de trésorerie, soit 150 000 € au taux nominal de 4,45%.

## **8- ACQUISITION D'UNE GRANGE RUE BELLOTTE EN VUE D'UNE INSTALLATION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une grange afin d'aménager des ateliers municipaux. Un bien est actuellement en vente rue Bellotte d'une surface de 114 m2 au prix de vente de 65 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**donne son accord** pour l'acquisition d'une grange rue Bellotte au prix de 65 000 € plus les frais de notaire,

**Autorise** le Maire à représenter la commune de Mont l'Evêque, à entreprendre les démarches auprès du propriétaire et à signer tout acte concernant cette acquisition.

**Autorise** le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, du Département ou réserve Parlementaire.

## **9- RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE NON TITULIARE EN VUE DU REMPLACEMENT DES AGENTS TITULAIRES EN VACANCES**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire remplacer pendant les vacances les adjoints des services techniques, il propose que cet agent soit rémunéré sur la base mensuelle de l'indice brut 283.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**Donne son accord** pour le recrutement d'un adjoint des services techniques, afin de remplacer pendant les vacances les agents titulaires,

**Autorise** le Maire à signer un contrat avec la personne recrutée pour ce poste et qui sera rémunérée sur la base mensuelle de l'indice brut 283.

## **10- VILLAGES FLEURIS**

Suite à l'inscription au Concours des Villages Fleuris organisé par le Conseil Général, la rue du Puits, les pots placés près de la Sangle et les entrées de village ont été fleuris. Madame Chrystel BEGOUX fait remarquer que le manque de temps n'a pas permis de bien organiser les travaux de jardinage mais que le principal était de participer une première année sans prétendre obtenir de prix. Elle souhaite que cette opération se renouvelle l'an prochain avec une préparation et une mise en place plus élaborée.

Une délégation des Villages Fleuris passera le mercredi 16 juillet 2008.

## **11- SITE INTERNET**

Monsieur Patrice LARCHEVEQUE présente le site internet de Mont l'Evêque qui sera mis en ligne dans le courant de l'été. Il annonce que pour compléter les différentes pages du site il sera nécessaire que les membres des différentes commissions communiquent leurs éléments d'information.

La première page du site s'ouvre sur des informations basiques de la commune avec un bandeau déroulant composé de différentes photos de Mont l'Evêque. Différentes fenêtres peuvent s'ouvrir :

- Mairie : photos des conseillers, horaires d'ouverture, 1 adresse par commission (ex : [travaux@montleveque.fr](mailto:travaux@montleveque.fr))
- Réservation de la salle multifonction
- Vie du village : association, photos, tarifs...
- Galerie de photos illustrant les événements du village etc...
- Travaux : en cours, faits et à faire
- Tourisme...
- Ecole : photos, sortie, inscriptions...

Des séances de formation pour assurer la mise à jour des informations et la gestion du site seront organisées afin que plusieurs personnes puissent intervenir.

Fin de la séance à 23h30.  
Fait les jours et heures susdits.